



ICI, ON A L'ESPRIT DE FAMILLE!

Semaine québécoise des familles 2004
du 10 au 16 mai



Marie-Josée Taillefer
Porte-parole de la Semaine
québécoise des familles 2004
(photo: Jean Bernier/Radio-Canada)



C'est par le slogan « Ici, on a l'esprit de famille! » que la 9^e édition de la Semaine québécoise des familles (10 au 16 mai 2004) invite la population du Québec à démontrer concrètement son esprit de famille et à se questionner sur les moyens à prendre pour « bâtir des milieux accueillants pour les familles ». La question est lancée: nos milieux sont-ils accueillants pour les familles? Qu'en pensent les familles de votre municipalité?

Tout en reconnaissant que l'on valorise de plus en plus la famille dans divers milieux, de grands pas restent à faire pour simplifier, par des actions concrètes, la vie des personnes qui font le choix d'avoir des enfants et d'assumer pleinement leurs diverses responsabilités familiales dans une société transformée.

Avoir l'esprit de famille pour mieux accueillir les familles

Avoir l'esprit de famille, c'est d'abord être attentif aux autres et à leurs besoins. C'est susciter la confiance, la solidarité et la compréhension réciproque. Cela se développe souvent au sein d'une famille et peut s'étendre avantageusement à tous les milieux.

Accueillir les familles, c'est souligner l'importance que nous leur accordons, c'est être à l'écoute de leurs besoins, c'est être ouvert à leurs suggestions, c'est aussi adapter notre offre de service.

L'accueil à la famille dans les municipalités

Pour les municipalités, bien accueillir les familles, c'est aussi développer des mesures dans divers secteurs (exemples: habitation, loisir, service de garde, transport, urbanisme et sécurité publique) qui soutiennent les familles et les parents dans l'exercice de leurs rôles et responsabilités. Cela contribue à créer un environnement où il fait bon vivre en famille. C'est sans doute pour cette raison que plusieurs villes adoptent une politique familiale et nomment une personne responsable des questions familiales.

Vous souhaitez certainement que votre municipalité soit bien vivante et dynamique. Ce sont les familles qui animent un milieu de vie. Bien les accueillir, c'est donc leur faire sentir qu'elles sont importantes chez vous. La Semaine québécoise des familles vous offre cette opportunité.

Entrez dans la danse! À l'intérieur de ce bulletin, la Semaine québécoise des familles vous propose des pistes d'activités pour participer à l'événement.

Bonne Semaine!

1.2 sommaire

02 ÉDITORIAL

La conciliation travail-famille, c'est aussi l'affaire des municipalités

02 EN BREF

Rappel: candidatures pour les prix action municipale et famille 2004

La Semaine québécoise des familles

Bon d'adhésion

La réflexion stratégique du CAMF se poursuit

Les normes du travail et la conciliation du travail avec la vie familiale et personnelle

05 DOSSIER MUNICIPALITÉ

Les politiques sociales et familiales

Les municipalités, des partenaires de l'éveil à l'écrit et à la lecture

Prendre racine dans sa communauté... avec le CAMF

L'accompagnement des politiques familiales se poursuit

Aménager la ville pour le bien-être des enfants

07 DU TEMPS POUR LES FAMILLES

Le soutien municipal aux parents travailleurs

08 ÉTUDE ET RECHERCHE

Le milieu municipal, un partenaire du développement des services de garde

09 LES FAMILLES DANS LE MONDE

La famille sans frontières

10 POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES

Le conseil municipal de Sainte-Julie, proactif à l'égard des familles

La famille, au cœur des priorités de Val-d'Or

Des choix pour la famille à Lévis

11 À VOIR ET À LIRE | COURRIER DES LECTEURS

12 LE RENDEZ-VOUS ANNUEL

Le colloque 2004 s'en vient à grands pas

Les Actes du 15^e colloque

Calendrier

LA CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE C'EST AUSSI L'AFFAIRE DES MUNICIPALITÉS

LISEZ
LIZÉE

Dans le présent numéro, **Municipalité et famille** traite de la conciliation travail-famille. À travers les articles on observe qu'il y a un fil conducteur. Il s'agit d'une question: l'heure du discours est passée, avons-nous la volonté d'agir en matière de conciliation travail-famille?

Très souvent, lorsqu'est abordée la difficile question de la conciliation travail-famille, on réfère principalement à la relation entre le travail lui-même et le parent travailleur. C'est comme si les contraintes liées à l'emploi, les exigences des horaires et les congés parentaux étaient essentiellement les seuls irritants pour la famille.

Certes, il est important d'apporter des solutions à ces réalités quotidiennes du travail. Toutefois, on sait fort bien qu'en cette matière, on est loin d'avoir tout réglé. De plus, élément non moins négligeable, les études continuent de démontrer que la culture d'entreprise change très, voire, trop lentement. À bien des égards, tout a été dit sur l'affirmation de l'importance de la conciliation travail-famille; ce sont les actions qui se font attendre.

Toutefois, tout en poursuivant nos efforts de changement dans l'organisation quotidienne du travail, nous devons agir simultanément sur d'autres facteurs qui ont une incidence sur la capacité des parents à concilier travail et vie de famille.

La non-concordance entre les horaires de services et ceux du travail crée des difficultés aux parents qui ont à concilier travail et famille (on peut même ajouter que c'est la réalité de tous les travailleurs). Pensons aux horaires des commerces, cliniques et services professionnels, telles des cliniques médicales: heures d'ouverture et de fermeture alors que les gens sont au travail ou durant le lunch du midi. Des situations analogues peuvent aussi s'appliquer à certains services de garde. Parce qu'il faut être conscient du temps limité dont les parents disposent pour effectuer certaines tâches quotidiennes et essentielles, de telles considérations sur les contraintes temporelles sont loin d'être superflues.

Que dire maintenant des contraintes liées aux déplacements que l'organisation du territoire impose: grande distance à parcourir entre le domicile, le lieu de travail, les services, les équipements collectifs, le transport en commun. Une telle réalité réduit de beaucoup le temps «famille», le temps à consacrer à sa famille élargie et aux amis.

Des municipalités prennent actuellement le virage quant à l'importance d'intervenir directement dans de telles situations? Dans un tel contexte, leur rôle traditionnel de gestionnaire des infra-

structures fait une plus grande place à leur rôle humain et social en faveur d'une qualité de vie pour leurs familles. Le débat est ouvert, des initiatives sont prises, mais le défi est loin d'être relevé.

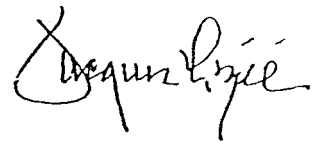
Pour y arriver, la municipalité doit accepter d'intervenir parfois directement, alors que sa propre organisation est en cause et ce, à la fois, comme dispensatrice de services et comme employeur de parents travailleurs. Parfois, elle agira comme catalyseur en facilitant la concertation entre employeurs, commerçants, réseaux de services et regroupement de gens d'affaires. Le développement local et le développement durable doivent passer par des engagements en matière de conciliation travail-famille. Les parents travailleurs font partie de la main-d'œuvre; ils sont une force vive du développement. À cet égard, ils doivent être soutenus afin de demeurer des travailleurs efficaces, parce que moins stressés et davantage heureux.

La conciliation travail-famille apporte une valeur ajoutée à la politique familiale municipale. Des municipalités et le Carrefour en sont déjà convaincus. Mais seront-ils capables de favoriser la contagion pour que tous les protagonistes d'une politique familiale y incluent un tel secteur? Auront-ils les moyens d'agir? Seront-ils davantage soutenus pour le faire? Les réponses demeurent entières ou presque.

Nicole Brais, agente de recherche à la Ville de Québec, apporte d'autres éléments qui viennent enrichir et compléter la réflexion de ce propos. Je vous invite à lire son texte dans le présent bulletin.

Enfin, cette thématique de la conciliation travail-famille nous renvoie à notre Déclaration sur l'importance du besoin de temps pour la famille, déclaration adoptée lors de notre dernier colloque annuel de 2003. En effet, comme il est affirmé dans la Déclaration, nous devons développer «une culture de société axée sur la famille». C'est la participation de tous les acteurs qui fera la différence: gouvernements de tous les niveaux, organisations communautaires, entreprises privées, organismes de recherche et les familles elles-mêmes.

Nous avons vu juste en retenant le thème du colloque de l'an dernier «Du temps pour la famille: c'est l'affaire de tous!».



Jacques Lizée
Directeur général

LES CANDIDATURES POUR LES PRIX ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE 2004 SONT ATTENDUES JUSQU'AU 2 AVRIL 2004

Les Prix action municipale et famille soulignent annuellement, en matière de développement et de soutien au milieu de vie des familles, la contribution exceptionnelle de municipalités, MRC et personnalités.

- ▣ Votre municipalité ou MRC réalise des initiatives apportant un soutien au milieu de vie des familles,

- ▣ Vous souhaitez reconnaître une personnalité municipale qui s'est démarquée dans le secteur de la famille,

Faites-les nous connaître en posant une candidature d'ici le 2 avril.

Le formulaire peut être téléchargé à partir du site Internet du Carrefour au www.carrefourmunicipal.qc.ca ou vous pouvez le demander en téléphonant au 450-466-9777.

EN BREF

RAPPEL

Éditeur:
Carrefour action municipale et famille
360, rue Lawrence, bureau 2300
Greenfield Park J4V 2Z4

Téléphone: (450) 466-9777
Télécopie: (450) 466-6838

Courriel: info@carrefourmunicipal.qc.ca
Internet: www.carrefourmunicipal.qc.ca

Coordination de la rédaction: Jacques Lizée
Coordination de la production: Isabelle Lizée
Comité de rédaction: Jean Rossignol, relationniste à la Ville de Longueuil; Daniel Ratthé, conseiller municipal à la Ville de Blainville; Colette Bédard, personne-ressource et membre du Conseil d'administration; l'équipe de la permanence du CAMF
Collaborateurs: Nicole Brais, agente de projet à la Ville de Québec; Élisabeth Coutu, agente de recherche et de communication; Nicole Francq,

Ville de Sainte-Julie; Sylvie Jutras, département de psychologie UQAM

Correction: Colette Bédard

Conception graphique:
Fusion Communications & Design

Impression: Le Regroupement Loisir Québec
Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
1^{er} trimestre 2004 ISSN 1708-9824

LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES ET LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES FAMILLES

ENTREZ DANS LA DANSE ET PARTICIPEZ À LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES 2004

A chaque année, partout au Québec, de nombreuses activités sont organisées: fêtes familiales, conférences, ateliers de discussion, activités culturelles ou sportives familiales, pique-nique, etc. Ces activités sont offertes par un organisme ou un comité organisateur local et multisectoriel au sein d'une municipalité. Le site de la SQF présente la composition de ces comités ainsi que le territoire qu'ils desservent. www.sqf.qc.ca/publique/col.html

Puisque la SQF est un événement de participation, elle prend la forme que vous lui donnez! Voici quelques idées:

- Proclamation de la SQF au conseil municipal pour sensibiliser tous les élus et le personnel
- Lancement d'une démarche vers l'établissement d'une politique familiale municipale ou événement de suivi d'une telle politique
- Mot du maire dans le journal local pour souligner la SQF
- Concours de dessins pour les enfants sur le thème «Ici, on a l'esprit de famille!»
- Utilisation du matériel promotionnel offert par la SQF pour décorer et souligner l'événement
- Distribution de vignettes électrostatiques «Ici, on a l'esprit de famille!» pour vos commerces
- Gratuité familiale de vos infrastructures sportives ou culturelles durant la SQF
- La parole aux parents. Rencontre avec des parents sur le thème de l'accueil aux familles dans votre milieu. Consultez le forum SQF «en ligne» La parole aux parents sur www.petitmonde.com
- Promotion du concours «Ici, on a l'esprit de famille!» sur les napperons de la SQF. Ceux-ci vous offrent du même coup, un outil promotionnel pour une activité locale.
- Enfin, consultez le document thématique **Propos de famille 2004** accessible sur le site Internet. Cette année, deux textes abordent la relation famille-municipalité, dont un de M. Pierre Lambert, personne-ressource du CAMF et ex-conseiller municipal de Ville Saint-Laurent responsable de la politique familiale

N'oubliez pas d'inscrire votre activité au Répertoire des activités (voir rubrique activité). Pour soutenir votre démarche: www.sqf.qc.ca
Bonne Semaine!

Proclamation de la Semaine québécoise des familles et de la Journée internationale des familles

Considérant l'importance de la reconnaissance de la famille comme premier milieu de vie des personnes et de l'intergénération,



Considérant l'importance de la reconnaissance de la famille sous toutes ses formes et à tous les cycles de vie,



Considérant l'importance de la contribution des familles au développement de la collectivité,



Considérant l'importance d'apporter un soutien collectif aux familles afin de faciliter leur vécu dans l'exercice de leurs fonctions et responsabilités,



Considérant que la municipalité est le palier de gouvernement le plus près du quotidien et du milieu de vie des familles,



Considérant que la municipalité a reconnu le rôle de rassembleur de la communauté dans le développement d'une politique familiale municipale,



Il est résolu que la municipalité ou la MRC de

Proclame la Semaine québécoise de la famille du 10 au 16 mai 2004 ainsi que le 15 mai, Journée internationale des familles,

Proposé par _____

Appuyé par _____

Adopté

Note : le Carrefour action municipale et famille, promoteur de cette initiative, invite les municipalités et MRC à proclamer la semaine du 10 au 16 mai 2004, Semaine québécoise des familles, et le 15 mai comme Journée internationale des familles, comme les Nations unies le font annuellement.

Organisation	<input type="text"/>	
Adresse	<input type="text"/>	
Personne contact	<input type="text"/>	
Téléphone	<input type="text"/>	Télécopie <input type="text"/>
Courriel	<input type="text"/>	

Coût de la cotisation plus TPS (859614539) et TVQ (1090252000 TQ0001)

MRC, municipalité* ou arrondissement (selon la taille de population):

- 1 à 4 999 habitants: 50 \$
- 5 000 à 9 999 habitants: 100 \$
- 10 000 à 19 999 habitants: 150 \$
- 20 000 à 49 999 habitants: 200 \$
- 50 000 à 99 999 habitants: 400 \$
- 100 000 à 199 999 habitants: 700 \$
- 200 000 à 299 999 habitants: 1000 \$

- 300 000 à 399 999 habitants: 2000 \$
- 400 000 à 599 999 habitants: 3000 \$
- 600 000 habitants et plus: 5000 \$
- Organisme national: 125 \$
- Organisme régional et local: 50 \$
- Individu: 50 \$

*La municipalité dont la MRC est membre du Carrefour action municipale et famille verse une cotisation de 50 % du tarif régulier

SVP retournez à:

Carrefour action municipale et famille

360, rue Lawrence, bureau 2300

Arrondissement Greenfield Park

Ville de Longueuil (Québec) J4V 2Z4

Téléphone: (450) 466-9777 • Télécopieur: (450) 466-6838

info@carrefourmunicipal.qc.ca • www.carrefourmunicipal.qc.ca

Bon
d'adhésion

LA RÉFLEXION STRATÉGIQUE DU CAMF SE POURSUIT

Le 16 février dernier, des membres du conseil d'administration, du comité recherche et développement, des formateurs et l'équipe de la permanence se réunissaient afin de poursuivre une réflexion stratégique pour le Carrefour, démarche initiée l'an dernier au cours d'une journée intitulée: «La trajectoire et le devenir du CAMF».

Tout au cours de l'année, à chacune des réunions du CA, ce point était à l'ordre du jour. Cette réflexion évolutive, assistée d'un consultant externe, M. Jean-Claude Boisvert, est déjà très prometteuse.

L'exercice tente de dégager une vision partant de trois grandes questions: ❶ Comment le Carrefour doit-il se positionner après 2005?; ❷ Quels ajustements devra-t-il apporter dans le contexte d'un développement majeur en matière de politique familiale municipale?; ❸ Quelles suites auront les deux mesures de soutien financier du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille dans un éventuel plan d'action gouvernemental en matière de politique familiale?

Au cours du printemps, à la lumière des résultats de la dernière journée de réflexion, diverses activités seront menées: ❶ description de la stratégie globale en cours; ❷ évaluation des étapes franchies; ❸ exploration des objectifs à identifier pour la prochaine période; et, enfin ❹ articulation d'un plan de travail.



Le Carrefour est conscient que son développement comporte des contraintes. Toutefois, il s'accroche davantage aux opportunités qui s'offrent à lui et au fait que son expertise soit reconnue tant dans la communauté qu'auprès du gouvernement du Québec.

Les quatre mots clés de son nom, renferme l'essence même de l'organisme, c'est-à-dire: **CARREFOUR**, lieu d'échanges et de partage de tous ceux pour qui le développement des politiques familiales municipales est important; **ACTION MUNICIPALE**, intervention au sein des municipalités; **FAMILLE**, notre finalité.

À ce moment-ci, il est clair que, parce que ses membres le lui demandent, le Carrefour veut poursuivre, voire intensifier son rôle politique, accroître ses offres de services dans la communauté, principalement auprès du milieu municipal, et

promouvoir l'importance de la qualité du milieu de vie des familles. Bref, l'appellation de notre première rencontre identifiait bien notre propos: la **TRAJECTOIRE**, nous souhaitons la poursuivre, et, notre **DEVENIR**, nous l'appuyons sur une vision éclairée et prospective.



Notre prochain rendez-vous: l'assemblée générale annuelle, le vendredi, 28 mai 2004 à 10 h, dans le cadre du 16^e Colloque à

Shawinigan! Votre Carrefour à besoin de vous dans la finalisation de cette initiative qui le conduira jusqu'en 2009. C'est un rendez-vous!

LES NORMES DU TRAVAIL ET LA CONCILIATION DU TRAVAIL AVEC LA VIE FAMILIALE ET PERSONNELLE

Depuis le 1^{er} mai dernier (2003) la Loi sur les normes du travail apporte certaines bonifications en matière de conciliation travail-famille. Ce n'était pas trop tôt! L'adoption initiale de cette loi remontait à une époque où la réalité familiale était fort différente alors qu'un bon nombre de familles comptaient sur un parent qui n'était pas sur le marché du travail.

La garde, l'éducation ou la santé d'un enfant ou d'un membre de la famille
Selon l'ancienne loi, un salarié pouvait s'absenter pendant cinq jours, sans rémunération, pour des raisons liées à la garde, à l'éducation ou à la santé d'un enfant.

La nouvelle loi augmente ce nombre à dix jours, sans rémunération, et les motifs d'absences sont accrus: raison de santé du père, de la mère, du frère, de la sœur ou de l'un des grands-parents. Une prolongation de cette période peut s'étendre jusqu'à douze semaines si la présence est requise en raison d'une grave maladie ou d'un grave accident et jusqu'à 104 semaines si la maladie devient mortelle ou est potentiellement mortelle.

Le décès d'un membre de la famille

En raison d'un décès, l'absence sans rémunération, qui était de trois jours dans l'ancienne loi, passe à quatre jours.

La maladie du salarié

Pour cause de maladie, la période d'absence, toujours sans rémunération, est portée de 17 à 26 semaines.

Le versement des cotisations à un programme d'avantages sociaux pendant une absence reconnue par la loi

Lors d'une absence pour cause de maladie, d'accident ou de raisons familiales, si le salarié souhaite maintenir le versement de ses cotisations au programme d'avantages sociaux de l'employeur, ce dernier est tenu de verser sa contribution.

Les congés parentaux

Lorsqu'un nouveau-né doit être hospitalisé au cours d'un congé de maternité, la salariée peut demander une suspension de ce congé de maternité après entente avec son employeur.

Pendant le congé parental d'une durée de 104 semaines, le salarié pourra, si l'employeur le consent, reprendre le travail à temps partiel ou de manière intermittente.

Un congé de cinq semaines consécutives, sans salaire, est prévu dans la nouvelle loi à l'occasion de la naissance d'un enfant du salarié. Le congé débiterait au plus tôt la semaine de la naissance de l'enfant. Toutefois, l'entrée en vigueur de cet élément est assujéti au projet sur l'assurance parentale. Ce projet, qui est allé devant les tribunaux, doit faire l'objet d'une entente entre les deux paliers de gouvernement, entente qui est principalement axée sur un transfert de fonds fédéraux.

En résumé, sur le volet spécifique des congés parentaux de la Loi sur les normes du travail, on pourrait dire qu'à ce moment-ci, la bonification est timide, voire inexistante, considérant que, pour plusieurs éléments, l'employeur doit donner son consentement et que la réalisation à court terme du projet québécois sur l'assurance parentale n'est pas évidente.

LES POLITIQUES SOCIALES ET FAMILIALES

par M^{me} *Élizabeth Coutu*, agente de recherche et de communication

Extrait de la revue *Recherche sur la famille*, automne 2003, vol. 4, n° 4, produite par le Conseil de Développement de la recherche sur la famille du Québec.

Précisons tout d'abord qu'une politique, qu'elle soit qualifiée de «sociale» ou de «familiale», est «un document qui énonce les orientations privilégiées par une personne ou un groupe de personnes dans un domaine ou un secteur en particulier; qui formule les principes à suivre pour établir les priorités d'action et concevoir les programmes et les activités; qui précise les pouvoirs de décision, le partage des responsabilités et les grandes lignes d'organisation».¹

Une politique familiale est une «politique publique qui a pour objectif l'univers privé des individus au travers d'une entité appelée "la famille", [qui] présuppose que l'État serait en mesure d'orienter les comportements dans la sphère privée, au nom des intérêts supérieurs de la société, en termes de reproduction biologique et de reproduction sociale».² Si la «compensation monétaire des charges liées à la présence d'enfants est la plus connue des mesures de politique familiale»,³ une telle politique peut également consister en «un amalgame de mesures [...] relevant d'autres politiques publiques qui ont des effets attendus sur le bien-être et les ressources des familles»,⁴ comme les

mesures visant, par exemple, à contrer le manque de logements décentes pour les familles ou la pauvreté des mères monoparentales.

Actuellement, les politiques familiales tendent vers «des politiques sociales orientées vers l'emploi qui permettent de concilier vie familiale et vie professionnelle en prévoyant un accueil des enfants en adéquation avec les ressources financières des parents et avec le développement de l'enfant, en soutenant le choix des parents entre travail et garde d'enfant et en promouvant la parité des sexes dans l'emploi».⁵ En ce sens, les politiques sociales qui ciblent la famille en tant que clientèle particulière ayant des besoins spécifiques, comme une autre politique pourrait cibler les femmes, les sans-abri ou les personnes âgées.

Il appert également que «politique familiale veuille non seulement dire politique sociale "pour les familles" mais tout autant politique "avec" et "à travers la famille"». Car, il faut l'avouer, «aucune politique familiale n'est neutre: elle privilégie une ou quelques conceptions de la famille, elle réfère à une vision de la vie humaine, de la personne, des relations interpersonnelles et de la société en général; ces con-

ceptions véhiculent un certain nombre de valeurs que l'on estime importantes: valeurs économiques, sociales, culturelles et morales aussi».⁷ Dans cette optique, l'enjeu suivant demeure: «Concilier, pour une politique publique telle que la politique familiale, le souci du bien collectif et la volonté de choisir des individus». Le pari est ici de «contribuer à la construction du lien social tout en respectant le désir d'émancipation des individus».⁸

Notes

- 1 Conseil de la famille (1989) *Penser et agir famille. Guide à l'intention des intervenants publics et privés*, Québec, Gouvernement du Québec, p. 21.
- 2 Jacques Commaille, Pierre Strobel et Michel Villac (2002) *La politique de la famille*, Paris, Éditions La Découverte, Collection Repères (n° 352), p. 3.
- 3 Renée B. Dandurand, Pierre Lefebvre et Jean-Pierre Lamoureux (sous la direction) (1998) *Quelle politique familiale à l'aube de l'an 2000?*, Paris, L'Harmattan, p. 217.
- 4 Idem
- 5 Site Internet de l'OCDE, www.oecd.org, sous «Politiques favorables à la famille», sous la rubrique «Emploi».
- 6 Renée B. Dandurand, Pierre Lefebvre et Jean-Pierre Lamoureux, *op. cit.*, p. 24.
- 7 Conseil de la famille, *op. cit.*, p. 6-7.
- 8 Jacques Commaille, Pierre Strobel et Michel Villac, *op. cit.*, p. 5.

LES MUNICIPALITÉS, DES PARTENAIRES DE L'ÉVEIL À L'ÉCRITURE ET À LA LECTURE

Récemment, le Carrefour se faisait poser la question suivante: quel rôle les municipalités peuvent-elles jouer dans le soutien à apporter aux parents d'enfants d'âge préscolaire en matière d'éveil à l'écriture et à la lecture?

Peu de temps après, une réunion, regroupant des représentants des ministères concernés, d'élus, des centres à la petite enfance et du Carrefour, s'est tenue afin d'initier une réflexion à ce sujet.

Trois grands rôles furent identifiés pour les municipalités:

- Concertation dans chaque communauté, rôle toujours essentiel au développement de l'éveil
- Partenariat avec des organismes déjà engagés dans des actions terrains. On ne doit pas réinventer la roue! Les grands-parents et les ados ont été nommés comme des partenaires à intéresser dans le soutien à l'éveil

■ Promotion à deux niveaux:

- du matériel de sensibilisation et d'information sur l'éveil
- d'activités à l'intérieur d'événements où l'on rejoint des parents (fêtes de quartier, informations aux nouveaux arrivants).

Dans ses initiatives, la municipalité vise l'ensemble des familles de son milieu. Toutefois, il a été reconnu qu'une attention particulière serait portée aux familles de milieux défavorisés, milieux où l'éveil doit être davantage promu.

Quant au Carrefour, son colloque annuel, son bulletin d'informations, ses outils d'animation et de formation et la présence de ses formateurs dans le milieu, seront les principaux véhicules de son engagement dans ce dossier.

Une publication portant sur des suggestions d'actions en matière d'éveil à l'écriture et à la lecture sera réalisée à l'intention des municipalités et dès le colloque de mai prochain à Shawinigan, on pourrait en avoir un avant-goût.

Tous et toutes ont convenu que, prioritairement, ce sont les parents qui doivent être rejoints si nous voulons que les actions portent davantage auprès des tout-petits.



PRENDRE RACINE DANS SA COMMUNAUTÉ... AVEC LE CARREFOUR

Au fil des ans, le Carrefour a développé une expertise en matière d'accompagnement dans le développement des politiques familiales municipales.

Cet accompagnement comporte trois types d'activités:

- 1 sensibilisation et promotion
- 2 accompagnement et démarrage
- 3 suivi

Ses formateurs se rendent sur le terrain afin de rejoindre les personnes et organismes concernés.

On retrouve sur le site Internet du Carrefour l'ensemble des services offerts par le CAMF. Ils sont présentés dans un document intitulé «Prendre racine dans sa communauté».

N'hésitez pas à communiquer avec le Carrefour!

www.carrefourmunicipal.qc.ca

L'ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES FAMILIALES SE POURSUIT

Au moment d'aller sous presse, le Carrefour évalue que plus de 40 % de l'accompagnement/démarrage de 55 des 59 projets soutenus par le MESSF est réalisé. De plus, le Carrefour vient de conclure de nouvelles ententes d'accompagnement auprès des milieux suivants: Lanoraie, La Prairie, Longueuil, Prévost, Sainte-Julienne et Varennes.

Les évaluations régulières faites lors des sessions d'accompagnement indiquent un très haut taux de satisfaction de l'aide apportée par le Carrefour dans le démarrage des politiques familiales. Bravo aux formateurs!

AMÉNAGER LA VILLE POUR LE BIEN-ÊTRE DES ENFANTS

par M^{me} Sylvie Jutras, département de psychologie de l'UQAM



La première partie de ce texte a été publiée dans le numéro de janvier 2004

Qu'est-ce qui incite les parents à choisir un endroit plutôt qu'un autre pour y vivre leur vie de famille? Il est évident que, lorsque possible, le choix des parents se portera vers une municipalité qui se préoccupe d'aménager son environnement en pensant au bien-être des enfants.

Il est donc grand temps que promoteurs, développeurs, hommes et femmes politiques, urbanistes, personnel des services municipaux et propriétaires pensent aux enfants dans leur plan d'aménagement de l'espace.

Pourquoi le faire, où agir, comment y arriver? M^{me} Sylvie Jutras a abordé ces questions. Elle répond au pourquoi, identifie les lieux, suggère des pistes de solution.

1.1 Éléments naturels du paysage urbain

Aujourd'hui, les enfants en ville ont peu de contact quotidien avec la nature. Ils n'ont plus de buissons pour se cacher, d'endroits laissés pour compte, qu'ils pourraient s'approprier. Les espaces où vous et moi allions jouer ont été transformés en route, en bouches de métro, en parcs de stationnement ou en complexes résidentiels.

Pourtant, en milieu urbain, les éléments naturels jouent un rôle très important, notamment dans la reconstitution des énergies suite au stress. Ils contribuent à la compréhension de l'environnement extérieur, tout en renforçant l'identité, l'estime de soi et la capacité d'affronter le stress. La vue d'un paysage naturel stimule le système nerveux parasympathique et exerce un effet calmant.

En ville, dans les quartiers pauvres, on a montré les effets positifs des espaces verts sur la créativité du jeu des enfants et sur leur accès à des adultes. C'est un facteur de protection, mais malheureusement, peu présent dans les quartiers défavorisés.

Pistes d'actions possibles

- Inclure davantage d'arbres et d'espaces verts près des résidences.
- Réduire l'hégémonie automobile pour permettre aux enfants de profiter des éléments naturels.

1.2 Terrains de jeu

Les terrains de jeu devraient fournir aux jeunes des opportunités sur le plan du développement moteur et social, de l'apprentissage, de la prise de décision, de l'imagination.

Cependant, les terrains de jeu sont très conventionnels et répondent mal aux besoins des jeunes. Des problèmes de sécurité y sont notés, et ce, dans tous les quartiers. Cependant, une étude a montré que les terrains de jeu dans les quartiers défavorisés sont encore plus dangereux, vraisemblablement parce qu'ils sont moins bien entretenus.

Les terrains de jeu sont souvent la scène d'activités d'intimidation ou de criminalité qui empêchent les jeunes de les utiliser, surtout dans les voisinages plus durs.

Pourtant, ce pourrait être un équipement communautaire précieux pour les jeunes citoyens défavorisés parce qu'un terrain de jeu est une des rares opportunités de loisirs et de contact avec des éléments de l'environnement naturel.

Pistes d'actions possibles

- Maximiser la sécurité des terrains de jeu:
 - énoncé de règlements
 - application de règlements

- Entretien régulièrement les terrains de jeu de façon rigoureuse en fonction des normes de sécurité.
- Intégrer les terrains de jeu dans un cadre qui rassemble des usagers aux besoins divers.

1.3 Milieux de garde

La sécurité n'est pas toujours assurée dans les milieux de garde. On pense aux risques de blessures, mais également aux substances toxiques.

Divers effets néfastes sont aussi observés lorsque la densité de population du milieu de garde est trop élevée: problèmes sur le plan de l'obéissance, de l'initiative, de la participation dans les activités et du développement cognitif.

Les enfants de milieux défavorisés profitent énormément de l'expérience de la garderie qui vient combler des manques à la maison. Aussi l'environnement physique dans ce milieu pourrait avoir un impact encore plus important sur le développement de ces enfants.

Pistes d'action possibles

- Accentuer la surveillance en matière de santé et de sécurité.
- Modifier ou retirer les équipements non sécuritaires du terrain de jeu.
- Limiter la taille des groupes et s'assurer que la quantité de matériel soit suffisante.

1.4 Écoles

Une école aménagée en tenant compte des besoins des enfants favorise l'apprentissage scolaire, mais aussi fait naître un sentiment d'appartenance, soutient l'estime de soi et encourage la maîtrise chez les enfants.

Pour réussir cela, deux choses sont indispensables. Tout d'abord, des classes et des écoles à dimension humaine. On sait depuis longtemps que dans les écoles de petite taille, les enfants peuvent mieux surmonter des défis, s'engager dans des activités de groupe et se sentir valorisés.

La deuxième chose, c'est l'ancrage de l'école dans le quartier. Même lorsque l'environnement est loin d'être optimal, l'attachement au lieu est important.

Lorsqu'on ferme des écoles en invoquant des raisons d'économie, on oublie de comptabiliser les coûts des effets pervers, dont l'anomie et le décrochage. Fréquenter une école où le jeune se sent comme un numéro ou une école qui le déracine de son quartier ajoute aux difficultés des jeunes de milieu défavorisé pour lesquels l'école, ce n'est ni une partie de plaisir ni un gage de succès pour l'avenir.

Pistes d'actions possibles

- Maintenir ouvertes des écoles de petite taille
- Adapter les écoles à aires ouvertes:
 - divisions physiques
 - aménagement d'espaces de tranquillité et de retraite
- Assurer un bon environnement acoustique, surtout pour les plus jeunes.

... À suivre dans le prochain numéro de juillet.

Référence

Sylvie Jutras a publié en août 2003 un article abordant ces questions plus en profondeur. Le lecteur y trouvera aussi toutes les références scientifiques sur lesquelles elle s'appuie.

Jutras, S. (2003). Allez jouer dehors! Contribution de l'environnement urbain au développement et au bien-être des enfants. *Psychologie canadienne*, 44, 257-266.



MESSAGE DU MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE ET DE LA FAMILLE, MONSIEUR CLAUDE BÉCHARD

La municipalité joue un rôle prépondérant dans l'organisation de la vie publique. C'est là où se prennent les décisions qui influenceront le plus directement la vie quotidienne des citoyennes et des citoyens. C'est là où se modèlent le milieu dans lequel vivront et s'épanouiront les enfants et les parents. Voilà pourquoi il est si important que les municipalités pensent et agissent famille.

Il faut faire preuve de créativité et de souplesse pour aider les parents d'aujourd'hui à concilier le travail et la vie familiale. Le soutien aux familles modernes pose plus d'un défi à l'ensemble des acteurs sociaux. Parce qu'elles ont à maintes reprises manifesté leur formidable capacité à s'adapter aux réalités d'un monde en perpétuelle évolution, plusieurs municipalités ont la volonté de bâtir des milieux chaleureux et accueillants, pour les familles d'aujourd'hui et de demain.

Le gouvernement du Québec reconnaît ce rôle-clé des municipalités en offrant une aide financière et technique à celles qui désirent se doter ou mettre à jour leur politique familiale. En instaurant une telle politique, les administrations municipales se donnent une assise solide pour améliorer les conditions de vie des familles. Je vous invite d'ailleurs à visiter le site du Ministère au www.messf.gouv.qc.ca pour en connaître davantage sur ce sujet.

CLAUDE BÉCHARD

LE SOUTIEN MUNICIPAL AUX PARENTS TRAVAILLEURS: UNE QUESTION DE TEMPS

Par M^{me} Nicole Brais¹, agente de recherche Ville de Québec

Depuis une quinzaine d'années, le thème de la conciliation travail-famille s'est imposé sur la place publique. On fait de la difficile articulation entre les vies professionnelle et familiale un des facteurs responsables du faible taux de fécondité et de la difficulté, pour les jeunes adultes, à réaliser pleinement leur désir d'enfant. Plusieurs chercheuses se sont intéressées à ces questions et on commence à avoir une idée assez claire de la réalité.² Malheureusement, les politiques tardent à venir qui pourraient faciliter le vie des parents travailleurs, même si cette question a fait la manchette en campagne électorale. Qu'est-ce au juste que la conciliation travail-famille? En quoi cette problématique concerne-t-elle les municipalités? Les parents nourrissent-ils des attentes particulières à l'égard de la municipalité où ils demeurent?

Et si on parlait plutôt de l'articulation entre la vie privée et l'occupation?

Le terme conciliation, bien que très utilisé, laisse entendre qu'on arrive à mener de front les activités professionnelles et familiales de manière relativement harmonieuse alors que les recherches laissent plutôt penser qu'il s'agit d'une gymnastique particulièrement exigeante. C'est pourquoi, le terme d'articulation tend à s'imposer dans la communauté scientifique.

Lorsqu'on parle d'articulation travail-famille, on a également tendance, à tort, à réduire le problème aux quelques années où les parents ont de très jeunes enfants. En fait, on devrait tendre vers une compréhension beaucoup plus large de cette question. On le fait lorsqu'on tient compte des adultes qui doivent apporter du soutien à leurs parents âgés. Mais ne devrait-on pas également inclure les personnes qui, sans être parent ou enfant, offrent du soutien à une sœur, une amie aux prises avec des problèmes de santé ou des problèmes familiaux? Et qu'en est-il de l'occupation? S'agit-il toujours d'une activité professionnelle rémunérée? De jeunes parents aux études à temps plein ne doivent-ils pas «concilier travail et famille»? Une mère en stage en vue d'une réinsertion professionnelle ne travaille-t-elle pas? Les mères qui, tout en restant à la maison, s'impliquent régulièrement dans l'organisation de l'école ne sont-elles pas occupées? Dans une société où les familles sont de petite taille, où les personnes, pour différentes raisons, vivent loin de leur famille biologique, où les trajectoires professionnelles se complexifient, où les études se prolongent, où on sollicite une implication dans la société civile, ne doit-on pas tendre vers une définition beaucoup plus large de l'articulation? Cette approche n'est pas que terminologique. En effet, les politiques se fondent sur des définitions et si elles ne concilient que les parents ayant de jeunes enfants et occupant un emploi rémunéré, de nombreuses familles seront exclues des programmes de soutien.

En quoi la vie des parents travailleurs concerne-t-elle les municipalités?

À prime abord, les liens entre municipalité et articulation vie professionnelle/vie familiale ne sont pas évidents. Bien sûr, les municipalités peuvent se montrer sensibles envers leurs employés, et adopter des mesures pour faciliter leur organisation familiale, comme n'importe quel employeur. Mais peuvent-elles contribuer à améliorer la vie de leurs citoyens-parents?³

Il y a plusieurs raisons qui militent dans le sens d'une action municipale en ce domaine. Les activités des familles s'inscrivent dans un espace géographique dont l'aménagement relève des municipalités. Lorsque les équipements de loisirs sont localisés à l'extérieur des quartiers résidentiels et mal desservis par le transport collectif, on oblige les parents à «jouer au taxi», une activité qui gruge du temps et exige une disponibilité parfois impossible. Réserve-t-on dans les nouveaux quartiers des terrains pour de futurs centres de la petite enfance? Le logement intergénérationnel, accepté dans certaines villes, permet aux enfants adultes et à leurs parents de vivre à proximité tout en préservant leur intimité et rend possible un soutien sans exiger de déplacements.

Par ailleurs, l'organisation des services municipaux joue également un rôle. Si les services municipaux calquent leurs heures d'ouverture sur les heures de travail, les travailleurs n'y ont pas accès. Pense-t-on à offrir des activités de loisirs pendant le jour aux parents qui travaillent sur des horaires atypiques et ne peuvent pratiquer d'activités en soirée? Ces quelques exemples suffisent amplement à démontrer que les municipalités peuvent jouer un rôle pour soutenir les parents à rencontrer les exigences de leurs multiples rôles. Les politiques familiales municipales devraient certainement intégrer cette question pour faire en sorte que le milieu de vie soit organisé de manière à faciliter la vie des parents travailleurs.

Qu'attendent les parents travailleurs de la municipalité dans laquelle ils vivent?⁴

Il semble que les attentes envers la municipalité grandissent avec les enfants. En effet, lorsque le choix résidentiel est fait sans anticiper la venue d'enfants, les gens semblent moins sensibles à l'offre de services à proximité de la maison: on dispose de plus de latitude pour consommer des services à l'extérieur du quartier. Lorsqu'arrivent les enfants ou lorsqu'on déménage la famille, on recherche alors davantage la proximité de certains services, dont les écoles ainsi que des quartiers jugés plus sécuritaires. On se préoccupe de l'offre en services de loisirs à mesure que les enfants vieillissent et sont susceptibles de participer à de telles activités. On apprécie la desserte en transport en commun lorsque les adolescents commencent à se déplacer d'eux-mêmes.

Les attentes des parents varient également en fonction de leur situation financière et de leur accès à une automobile. Les familles moins fortunées ou moins mobiles apprécieront des services dans l'environnement immédiat, par exemple, la possibilité de se rendre à pied au centre commercial ou à la bibliothèque.

Enfin, il est intéressant de noter que les parents qui disposent d'une certaine souplesse dans l'organisation de leur travail utilisent les services et commerces localisés à proximité du lieu de travail (achat sur l'heure du dîner, par exemple), surtout si la desserte de services dans leur milieu résidentiel est faible.

Une politique des temps?

Le temps est une denrée rare et celui des parents perd dramatiquement de son élasticité: on ne peut plus étirer la journée de travail pour une urgence lorsque les enfants nous attendent à la garderie, comme on tolère difficilement la crise du bambin sur le pas de la porte lorsqu'on sait qu'une réunion importante nous attend à 9 heures pile. Il existe une rare unanimité à ce sujet: les parents travailleurs manquent et exigent plus de temps pour leur vie familiale. L'organisation de la vie quotidienne est devenue une gestion complexe des temps: le temps du travail, celui de l'école, celui des services, des activités de loisir, des rendez-vous médicaux; ceux des enfants, des parents, des grands-parents, du couple, des amis; celui des prévus et des imprévus, etc. Une gestion qui se complique aussi du fait que les horaires de travail se diversifient.

En Europe, on assiste à la mise en place, dans plusieurs grandes villes, de bureaux ou d'agences des temps. Il s'agit ici de mieux évaluer la réalité en menant des enquêtes auprès de la population. Mais plus encore, cette approche nécessite un travail de concertation avec tous les intervenants, notamment ceux qui imposent leurs rythmes, pensons ici aux entreprises. Cette approche est séduisante. Toutefois, elle doit être accompagnée d'un esprit critique: jusqu'où doit-on comme société s'adapter aux conditions déterminées en grande partie par les besoins des entreprises? Ne doit-on pas, au contraire, sensibiliser celles-ci au respect des temps et des rythmes familiaux?

Ces questions sont complexes. Les municipalités peuvent apporter leur contribution certes, et elles doivent le faire. Mais ce sont également des enjeux de société qui interpellent fortement les grandes organisations gouvernementales, patronales et syndicales et qui semblent incontournables si on veut collectivement et efficacement donner aux familles d'aujourd'hui le temps de souffler.

Notes

- 1 L'auteure a fait une thèse de doctorat sur la dimension géographique de l'articulation vie professionnelle/vie familiale dans la région de Québec. Cette thèse est disponible sous format électronique à l'adresse suivante: www.theses.ulaval.ca
- 2 Voir notamment les travaux menés par Louise Vandelac, Diane-Gabrielle Tremblay, Hélène Lee-Gosselin, Francine Descarries et Christine Corbeil.
- 3 Une brochure a été publiée en 1994 par le Carrefour action municipale et famille, en collaboration avec le Centre de recherche en aménagement et développement de l'Université Laval et l'INRS-Urbanisation: Concilier travail et famille: le rôle des municipalités.
- 4 Ces réflexions sont inspirées des résultats de l'enquête menée dans le cadre de la thèse de doctorat. Cependant, il s'agissait d'un petit nombre d'unités familiales d'où l'impossibilité de généraliser les résultats.

LE MILIEU MUNICIPAL

UN PARTENAIRE DU DÉVELOPPEMENT DES SERVICES DE GARDE

Les services de garde ont connu au cours des dernières années un développement exceptionnel dans le contexte de la politique familiale du gouvernement du Québec. Depuis ce temps, comment le rôle des municipalités et des MRC a-t-il évolué?

Reconnaissance légale du rôle des municipalités

D'entrée de jeu, d'un point de vue légal, il importe de rappeler que la Loi sur les cités et villes et le Code municipal indiquent que dans leurs champs de compétences les municipalités peuvent apporter un soutien aux organismes sans but lucratif (OSBL).

C'est ainsi qu'on y lit:

- louer des locaux dans les immeubles municipaux
- aider à l'établissement d'organismes communautaires et leur verser des subventions
 - cautionner des emprunts
 - vendre ou donner des immeubles, y compris des immeubles acquis ou déjà construits.

Ce rôle, appliqué à l'implantation d'un CPE, est fort important et des municipalités l'exercent déjà.

Au delà de la législation municipale, ce soutien reconnu peut prendre diverses modalités.

Modalités d'application

Dans un document rendu public en juin 2002, le MFE listait plusieurs modalités d'application de ce soutien municipal:

- faciliter l'accès à un emplacement adéquat ou à des locaux appropriés
- prévoir des espaces pour les services de garde dans les nouveaux lotissements à usage d'habitation
- don ou prêt de terrains
- réduction d'un loyer ou prêt d'un local
- aide financière pour la réfection d'immeubles municipaux
- vente d'un terrain accompagnée d'une subvention équivalant au coût du terrain
- offre de services professionnels (architecte, comptable, analyse de données, etc.)
- offre de service de conciergerie
- prise en charge des frais d'électricité, de chauffage ou de téléphonie
- fourniture d'équipements de base ou de mobilier
- subvention d'exploitation ou d'implantation
- raccordement aux services municipaux
- mise sur pied de comité de travail pour étude du dossier et planification du développement du réseau.

Au delà de l'attestation de conformité de l'installation

On constate donc que le rôle des municipalités va bien au delà de la délivrance d'une attestation de conformité aux règlements municipaux de l'installation du service de garde, attestation qui, obligatoirement, doit être fournie par le demandeur d'un service.

Le soutien au développement des CPE, un élément majeur d'un plan d'action d'une politique familiale municipale (PFM)

Dans le cadre du développement des PFM et de leur plan d'action, la contribution des municipalités au développement des services de garde devient une application tangible d'un effort collectif de soutien aux parents et à leurs enfants.

C'est un apport important en matière de conciliation travail-famille.



Le thème de la Semaine québécoise des familles, Bâtir des milieux accueillants pour les familles, attire notre attention cette année sur l'importance de mettre en place des conditions de vie favorables à l'épanouissement des parents et de leurs enfants.

À cette fin, les municipalités apportent une contribution essentielle en déployant des moyens pour assurer un environnement adéquat aux familles. L'aménagement de l'espace, la sécurité, le transport, l'habitation, les loisirs, les services, les activités récréatives et culturelles font partie de leurs champs

d'intervention. Elles peuvent même, et je les encourage à le faire, investir dans l'avenir en se dotant d'une politique familiale.

Depuis 15 ans, le Carrefour action municipale et famille invite le monde municipal à développer de telles politiques. Je salue les efforts du Carrefour qui contribue à faire de nos municipalités des lieux de vie sensibles aux besoins des familles, où parents et enfants – ensemble – sont heureux de grandir.

Jean-Marc Fournier
Ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir
Ministre responsable de la région de la Montérégie

LA FAMILLE SANS FRONTIÈRES

L'Organisation mondiale de la famille (OMF) et le Carrefour

9

LES
FAMILLES
DANS LE
MONDE

Le bulletin précédent présentait l'Organisation mondiale de la famille. Cette fois-ci, il sera question d'une des composantes

de cette organisation: la commission de la politique familiale globale. Cette commission est présidée par M^{me} Jacqueline Sottiaux de la Ligue des familles de Belgique.

La commission sur la politique familiale globale de l'OMF

Quel contenu est véhiculé par cette commission? Quelle définition donne-t-on à la politique familiale globale? Quelles sont les conditions de réalisation d'une telle politique? Les réponses à ces questions permettent de bien saisir l'envergure de cette commission

DÉFINITION DE LA POLITIQUE FAMILIALE GLOBALE

1 | Préalable

Vu le contexte de la société d'aujourd'hui, il est plus que nécessaire de considérer la famille dans sa globalité et sa totalité. Pour cela, nous nous référons à la description de la famille telle qu'elle a été proclamée lors de l'Année internationale de la famille par l'OMF (alors UIOF) à Paris le 14 décembre 1994 à l'article 1 de sa «Déclaration des droits fondamentaux de la famille»:

La famille est l'élément fondamental de la société. Elle est une communauté de personnes, de fonctions, de droits et de devoirs, et une réalité affective, éducative, civique, économique et sociale.

Cadre naturel du développement et du bien-être de tous ses membres, elle est un lieu privilégié d'échanges, de transmissions et de solidarité entre les générations. Elle doit être respectée, recevoir protection, soutien, et accéder aux droits et services nécessaires pour exercer pleinement ses fonctions et ses responsabilités.

L'unité et la communauté naturelles de la famille doivent être respectées.

Il est nécessaire plus que jamais d'organiser et de coordonner l'interaction des acteurs soucieux de la politique familiale,

- ▣ tant publics que privés
- ▣ tant représentatifs et collectifs qu'individuels
- ▣ tant de recherche et d'analyse que de décision ou d'action
- ▣ tant d'hier, que d'aujourd'hui et que de demain.

2 | Définition de la politique familiale globale

Une politique familiale doit être une politique familiale cohérente. Elle considère que toutes les politiques et tous les programmes d'action ont un impact sur la famille et sont liés entre eux. Elle implique:

- ▣ De se centrer sur les spécificités et les diverses fonctions des familles et de leurs membres
- ▣ De se positionner en terme de temps, c'est-à-dire en termes de planification, d'objectifs, de perspectives et de priorités
- ▣ De s'inscrire dans des pratiques visant l'interaction, l'interdisciplinarité et les échanges intersectoriels.

3 | Conditions de sa réalisation

Une politique familiale globale doit pouvoir bénéficier de diverses conditions à rencontrer globalement:

- ▣ Une volonté politique élevée et coordonnée traduite en plan d'action
- ▣ Une participation de tous les acteurs (gouvernements à tous niveaux, organisations non gouvernementales, secteur privé, organismes de recherche, experts) mais aussi les familles elles-mêmes ce qui implique de développer des programmes d'éducation, de structurer la communication, d'organiser l'interaction et la rencontre entre les acteurs
- ▣ Une approche intersectorielle et interdisciplinaire

- ▣ Une culture de partenariat et de coopération (droits, tolérance, solidarité, relations entre acteurs et notamment entre Gouvernements et ONG)
- ▣ L'allocation de ressources suffisantes
- ▣ L'existence d'infrastructures dont des services
- ▣ Une formation du personnel (professionnel et bénévole volontaire)
- ▣ La constitution de bases de données issues de l'observation des problèmes qui concernent particulièrement les familles
- ▣ La structuration de la recherche à partir de ces données.

En tant que membre de l'OMF, le Carrefour peut trouver au sein de cette Commission, un lieu de ressourcement évident en matière de politique familiale et une occasion de partage avec des gens d'autres milieux et cultures et préoccupés par le mieux-être des familles.

La Commission met actuellement de l'avant un projet de collecte de données portant sur des bonnes pratiques de coopération entre les organes gouvernementaux et les organismes communautaires du secteur famille, appelés organismes non gouvernementaux (ONG) dans le langage de l'Organisation des Nations unies (ONU). À titre d'exemple, le Forum des partenaires du gouvernement du Québec sur la politique familiale et la relation du Carrefour avec le ministère de l'Emploi, Solidarité sociale et Famille relativement au développement des politiques familiales municipales, illustrent bien des pratiques québécoises de coopération.

Le Carrefour invité en Belgique

Dans le cadre du Congrès 2004 de la Ligue des familles de Belgique, le Carrefour a reçu une invitation à prononcer une conférence sur la politique familiale au Québec.

L'événement, qui a lieu dans le cadre du 10^e anniversaire de l'Année internationale de la famille, portera sur les conclusions des premiers États généraux de la Famille et sur les points revendiqués par et pour les familles au niveau européen, fédéral et communal.



Ce plan est le fruit de quelques années d'un travail bien mené par les membres de la Commission d'orientation familiale: André Champagne, Nathalie Duhamel, Diane Gorton, Nathalie Simard, Louise Pépin, Suzanne Roy, Claire Vaillancourt, Luc Pommainville, Monique Éthier et Daniel Chagnon.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-JULIE, PROACTIF À L'ÉGARD DE SES FAMILLES



Les membres du Conseil (de gauche à droite): Donald Savaria, Luc Pommainville, Nicole Marchand, Henri Corbin, le maire Yvon Major, Suzanne Roy, André Lemay, Mario Lemay et Robert Houle.

Depuis longtemps, Sainte-Julie accueille de jeunes couples qui viennent s'y établir pour fonder leur petite famille. Ils choisissent Sainte-Julie parce qu'ils savent qu'ils vont y trouver tout ce dont ils ont besoin comme encadrement facilitateur. Ainsi, la famille représente une préoccupation majeure pour le Conseil municipal julieillois et elle est partie prenante de toutes ses actions.

La famille

La famille, c'est une cellule de base de notre société, le lieu privilégié d'apprentissage et de développement des individus. Une famille doit inclure au moins une relation intergénérationnelle qui peut se définir par des liens multiples et variés.

(extrait de La politique familiale de Sainte-Julie, août 2000)

«Déjà, en 1997, le Conseil municipal affirmait sa volonté d'établir une politique familiale, à l'image des citoyens de la Ville, le but étant de fournir aux intervenants municipaux des priorités d'intervention, des balises et des orientations claires afin de les inciter à agir et penser famille lors des prises de décision», soutient le maire Yvon Major. Il charge donc la Commission d'orientation familiale, créée dès 1998, pour établir les grandes orientations de ce qui deviendra la politique familiale.

Dans un premier temps, un processus de réflexion et de multiples consultations se sont alors enclenchés. Sur la base d'un texte préliminaire proposé par la Commission, plusieurs citoyens, ainsi que les responsables de divers services municipaux, ont eu à donner leur avis. Ce qui a mené à la rédaction finale d'un document, publié à l'été 2000, où se retrouvent les grandes orientations de la politique.

À partir du portrait statistique des familles julieilloises, une définition de la famille, un but et des objectifs furent dégagés. La recherche initiale a permis de tracer le portrait de la famille julieilloise. Sainte-Julie demeure la ville dont la population compte parmi les plus jeunes au Québec avec un âge médian actuel de 34 ans.

L'analyse des caractéristiques sociodémographiques et économiques des familles de Sainte-Julie dresse un portrait positif d'une ville en croissance. Il était important que cela se reflète à l'intérieur de la politique.

Le plan d'action

Jusqu'en 2003, les conseillers municipaux Suzanne Roy et Luc Pommainville et les autres membres de la Commission ont continué leur réflexion pour déterminer les diverses actions qui viendraient concrétiser chacun des objectifs énoncés dans les quatre champs d'intervention déjà ciblés: l'aménagement du territoire, la communication et le partenariat, le loisir et la culture ainsi que la sécurité.

À titre d'exemple, sur le plan de l'aménagement du territoire, on peut y lire, entre autres, que le service d'urbanisme aura une préoccupation familiale se reflétant au travers de l'évaluation des projets qui lui seront présentés.

En matière de communication, toutes les campagnes de sensibilisation auprès de la population devront refléter la dimension famille. Dans ce contexte, un Guide de la famille julieilloise a déjà été publié. Quant au partenariat avec les organismes, il demeure soutenu et la politique vient consolider ses mécanismes de concertation.

Sur le plan du loisir, l'accès gratuit aux rassemblements populaires est préconisé. Ainsi, à chaque année, des milliers de jeunes familles profitent des activités populaires comme la Journée de la famille à l'automne et La Fête au lac en hiver. Aussi, plusieurs moyens d'action concernent les adolescents, trop souvent négligés en regard des activités qui les intéressent.

La sécurité de la population demeure un des volets majeurs de la politique. Que ce soit pour améliorer la circulation des piétons, des cyclistes, jeunes et adultes, plusieurs mesures sont prévues pour favoriser la sécurité de chacun sur le territoire. Celle des écoliers est particulièrement visée.

À l'issue de ses travaux, la Commission d'orientation familiale s'est donné comme nouveau mandat de demeurer vigilante afin que les actions inscrites dans le plan d'action soient réalisées. Ainsi, le Conseil a mandaté M^{me} Nicole Francq, adjointe au directeur général de la Ville, pour agir comme porte-parole administratif de la politique familiale et du plan d'action dont l'échéancier se déploie jusqu'en 2007.

LA FAMILLE, AU CŒUR DES PRIORITÉS DE VAL-D'OR

Moins d'un an et demi après le regroupement municipal, la Ville de Val-d'Or lançait, en mai 2003, la nouvelle version de sa politique municipale. Preuve tangible que la famille occupe une grande place dans les préoccupations et les actions des élus ainsi que des employés de la municipalité.

La première version de la politique municipale de la Ville de Val-d'Or avait été adoptée en mai 1999 et était rapidement devenue un modèle pour bon nombre de municipalités de la province. Avec le regroupement, une mise à jour de cette politique était nécessaire afin de s'assurer de refléter la réalité de Val-Senneville, Dubuisson, Vassan et Sullivan, quatre nouveaux secteurs de la ville de Val-d'Or.

Sous l'égide de la conseillère responsable, Suzanne Couture-Bordeleau, un comité formé de partenaires institutionnels, de cadres de la Ville et de représentants de chacun des quartiers a travaillé à la refonte

de la politique, qui fut lancée dans le cadre de la Semaine québécoise des familles.

Une aide financière de 12 000 \$ accordée par le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, a permis une consultation publique ainsi que la rédaction et l'impression de la nouvelle politique.

Traitant de transport, d'habitation, de loisir, de culture, d'environnement, de qualité du milieu et de la vie communautaire, le document représente non pas un vœu pieux, mais la ligne de départ d'une course de fond pour améliorer les services destinés aux familles.

Dès le lancement, la conseillère responsable s'est engagée à mettre sur pied un plan d'action rendant concrète cette politique. Cette étape est déjà en voie d'être réalisée.

Selon Suzanne Couture-Bordeleau, l'annonce de ce plan d'action représentera une preuve de plus du fait qu'à la Ville de Val-d'Or, les préoccupations concernant la famille sont considérées et respectées.



Yves Cyr, du Carrefour action municipale et famille, Fernand Trahan, maire de Val-d'Or, Suzanne Couture-Bordeleau, conseillère responsable du dossier, et Gilles Doucet, président du comité de la politique familiale, lors du lancement en mai 2003.



DES CHOIX POUR LA FAMILLE À LÉVIS

En février dernier, M. le maire Jean Garon et M. Pierre Brochu, conseiller municipal et président du comité des États généraux de la famille, rendaient public la Politique familiale de la Ville de Lévis, **Des choix pour la famille**.

Le texte intégral de la brochure **Des choix pour la famille** est disponible sur le site Internet de la Ville de Lévis: www.ville.levis.qc.ca.

Cette politique est avant tout un cadre d'orientation pour tous les intervenants municipaux en matière de «famille». Elle inspire et coordonne, à tous les niveaux de la Ville, la planification et la réalisation des interventions municipales qui ont un impact direct ou indirect sur les familles lévisiennes. Du même coup, elle annonce aux nombreux autres intervenants sur le territoire quelles seront ses priorités dans ce domaine et elle invite à la concertation, à la complémentarité et au partenariat.

Par cette politique, la Ville de Lévis affirme haut et fort qu'elle se préoccupe de ses familles, de leur bien-être et de leur avenir. On y trouve d'abord une définition opérationnelle du concept de famille,

puis les quatre grands principes qui guident les interventions de la Ville en matière de politique familiale. Six objectifs généraux sont ensuite présentés; ils sont dits «généraux» parce qu'ils s'appliquent à toutes les interventions énoncées par la politique familiale. La section suivante décrit les orientations, les objectifs spécifiques et les grands moyens d'action qui ont été retenus pour chacun des six champs d'intervention où la Ville entend jouer un rôle pour l'amélioration de la qualité de vie des familles.

Parmi ces champs se trouve celui de la conciliation travail-famille. On retrouve le contenu en complément de cet article.

Enfin, la préparation prochaine d'un plan d'action triennal sera l'étape finale de la politique et apportera des précisions sur la mise en œuvre des moyens retenus pour atteindre les objectifs de cette politique.

Le plan d'action 2004-2005-2006 sera soumis prochainement aux membres du conseil.

Champ d'intervention

La conciliation famille-travail

Orientation

La **Ville de Lévis** considère fondamental, dans le contexte de la société actuelle, que les employeurs se préoccupent de la qualité de vie des travailleurs et celle de leur famille.

Objectif

Donner le bon exemple à titre d'employeur.

Pistes d'action

- Prendre en considération les préoccupations de conciliation famille-travail dans l'élaboration des conventions collectives avec ses employés
- Offrir aux employés divers services afin de faciliter la conciliation entre leur vie professionnelle et leur vie familiale

Objectif

Encourager, en concertation avec les instances appropriées, les entreprises et les organismes du territoire à faire les gestes requis afin de favoriser une meilleure harmonie entre vie professionnelle et vie familiale.

Pistes d'action

- Diffuser l'information nécessaire
- Mettre en place diverses mesures incitatives appropriées
- Favoriser le développement de services d'assistance facilitant la conciliation famille-travail
- Soutenir les organismes du milieu qui interviennent dans les domaines de l'aide aux devoirs, des haltes-garderies, des projets intergénérationnels, des activités parascolaires, etc.

COURRIER DES LECTEURS

Municipalités et famille... quelle belle initiative!

Ce fut une agréable surprise que de recevoir la première édition du bulletin **Municipalités et famille**.

Dans la foulée d'une action toujours centrée sur les besoins du milieu, le Carrefour nous dote d'un outil qui viendra consolider la circulation de l'information au sein du grand réseau des intervenants québécois en matière de questions familiales.

Un nombre croissant de municipalités s'engagent dans un processus d'élaboration d'une politique familiale... Les bonnes pratiques municipales se multiplient et les réseaux de recherche sont en

mesure de nous alimenter de plus en plus de conclusions susceptibles de supporter nos réflexions et nos actions... Le Carrefour se retrouve de plus en plus en lien avec une «communauté-famille» internationale... Que de perspectives d'information, d'échange et de réflexion.

Merci au Carrefour pour cette heureuse initiative. À nous maintenant de nous l'approprier, de l'alimenter de nos riches expériences et de nos troupes et de contribuer à son plein développement.

Daniel Décary
Ville de Longueuil

À VOIR ET À LIRE

La ville à mille temps

Jean-Yves Boulin et U. Mückenberger, édition de l'aube
Jean-Yves Boulin est un sociologue qui a mené de nombreuses recherches sur le temps de travail, les usages du temps et les temps de la ville. Ulrich Mückenberger est professeur à l'Université de Hambourg et dirige des projets de politique du temps en Allemagne.

Selon M^{me} Martine Aubry, ex-maire de Lille, ce livre vient en son temps et au bon moment. Dans nos sociétés de services, les salariés sont aujourd'hui confrontés à des temps contraints ou subis.

La ville à mille temps met en évidence la nécessité d'harmonisation des temps relatifs à la vie au travail et la vie hors du travail. Cet ouvrage permet de constater comment en Italie, en Allemagne, en Hollande, en Finlande et en France on a initié des actions en réponse aux divers besoins de conciliation des temps de vie.

Maison du temps et de la mobilité

Située à Belfort en France, la **Maison du temps et de la mobilité** fut créée en 2001 afin de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie quotidienne à partir des

besoins de la population en termes de services et de mobilité. Elle vise à apporter des réponses aux questions suivantes:

- Peut-on échapper à la course contre la montre?
- Comment retrouver une certaine maîtrise de son temps?
- Comment concilier vie familiale et vie professionnelle?
- Est-il possible d'améliorer le fonctionnement horaire de nos villes et de nos territoires?
- Peut-on imaginer d'autres manières de vivre ensemble et de nous retrouver dans cette ville à mille temps?

Dans le dépliant promotionnel de la **Maison**, on cite Paul Claudel: «Ce n'est pas le temps qui manque, c'est nous qui lui manquons».

C'est une invitation à découvrir cette **Maison du temps**...

Pour plus d'information: mtm@maisondutemps.asso.fr ou www.maisondutemps.asso.fr

Le plaisir de lire et d'écrire, ça commence bien avant l'école

Le ministère de l'Éducation du Québec a publié, en 2003, une brochure faisant état des diverses activités réalisées par les partenaires de dix projets subventionnés par le Programme d'aide à l'éveil à la lecture et à l'écriture en milieux populaires. Cette publication fut réalisée par M^{me} Hélène Tremblay, spécialiste en alphabétisation et, plus particulièrement, dans le secteur de l'éveil à la lecture et à l'écriture.

Les activités de la brochure se regroupent en six catégories: accès aux livres jeunesse, aménagement de l'environnement, animation de la lecture et du livre jeunesse, information et formation aux parents et aux intervenants, et conception ou adaptation de matériel. Une définition de chacune des catégories est également présentée.

Complément à cet ouvrage, il existe un cahier facilitant la mise en œuvre d'initiatives en ce domaine.

www.meq.gouv.qc.ca



LE COLLOQUE 2004 S'EN VIENT À GRANDS PAS

28, 29 et 30 MAI 2004

UN AVANT-GOÛT DE LA 16^e ÉDITION

- **Nouvelle région visitée** La Mauricie, Shawinigan reçoit!
- **Un thème invitant** «La municipalité, un milieu de vie énergisant!»
- **Nouveauté**
Le colloque innove en offrant aux organismes et aux municipalités de se regrouper par taille de population dans certaines activités

Des ateliers sur les politiques familiales municipales PFM

- Résultats d'analyse des PFM jusqu'en 2002
- Évolution des PFM dans les municipalités fusionnées
- Application du Concept Qualité-Famille, l'expérience de Blainville
- Mise à jour d'un plan d'action d'une PFM

Des ateliers sur des thèmes de réflexion et d'échange très actuels

- Revitalisation des milieux, du point de vue des familles
- Intergénération et partenariat pour les familles
- Développement social... c'est aussi l'affaire des municipalités
- Aménager la ville pour le bien-être des enfants
- Jeunes et migration
- Conciliation travail-famille et municipalité
- S'organiser collectivement en milieu rural

Des conférences

- Territoire, citoyenneté et milieu de vie
- Vie d'une communauté, c'est l'affaire de tous

Des rencontres stimulantes:

- entre municipalités en train d'élaborer leur PFM
- avec des chercheurs engagés dans les PFM
- avec des représentants gouvernementaux concernés par les PFM

Vous avez inscrit ces dates à votre agenda, vous avez fait part de l'événement à vos collègues. Le programme officiel est maintenant disponible!

LES ACTES DU 15^e COLLOQUE DU CARREFOUR CONFÉRENCE NORD-AMÉRICAINE SUR LA FAMILLE Longueuil, mai 2003

Les Actes sont maintenant disponibles. Les participants à cet événement de l'année dernière et les membres du Carrefour recevront gracieusement une copie des Actes. On peut se procurer une copie en transmettant une demande écrite et un chèque au montant de 15 \$ à l'attention du:

Carrefour action municipale et famille
360, rue Lawrence, bureau 2300
Greenfield Park (Québec) J4V 2Z4



L'épanouissement des familles dans un milieu de vie de qualité nous tient à cœur. C'est pourquoi nous sommes fiers de contribuer avec les municipalités à l'amélioration des conditions d'habitation partout au Québec.

Dans les centres urbains ou en milieu rural, des programmes sont offerts afin de réaliser des logements sociaux, communautaires ou abordables, favoriser la rénovation et l'adaptation résidentielle ou fournir une aide financière au logement.

Pour plus de détails, consultez notre site Internet.

www.shq.gouv.qc.ca

Société
d'habitation
Québec

Calendrier

10 au 16 mai 2004

Semaine québécoise des familles

15 mai 2004

Journée internationale des familles

28, 29 et 30 mai 2004

La municipalité, un milieu de vie énergisant
16^e Colloque Action municipale et famille, Shawinigan

28 mai 2004

Assemblée générale du Carrefour
action municipale et famille

29 mai 2004

Remise des Prix action municipale et famille

11 juin 2004

Assemblée générale annuelle de l'Organisation
mondiale de la Famille, région Nord-Amérique
(OMF/NA) à Montréal
Info.: (450) 466-9777



**COMMUNICATION
& STRATÉGIE**

La communication des chefs de file municipaux

www.comstrategie.com
514-844-1678